



Tabac dans l'administration

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 9 août 2003

A quel organisme puis-je m'adresser pour faire respecter la loi dans l'administration où je travaille ?

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous souhaitez plus d'aide, n'hésitez pas à reprendre contact Cordialement GA DNF